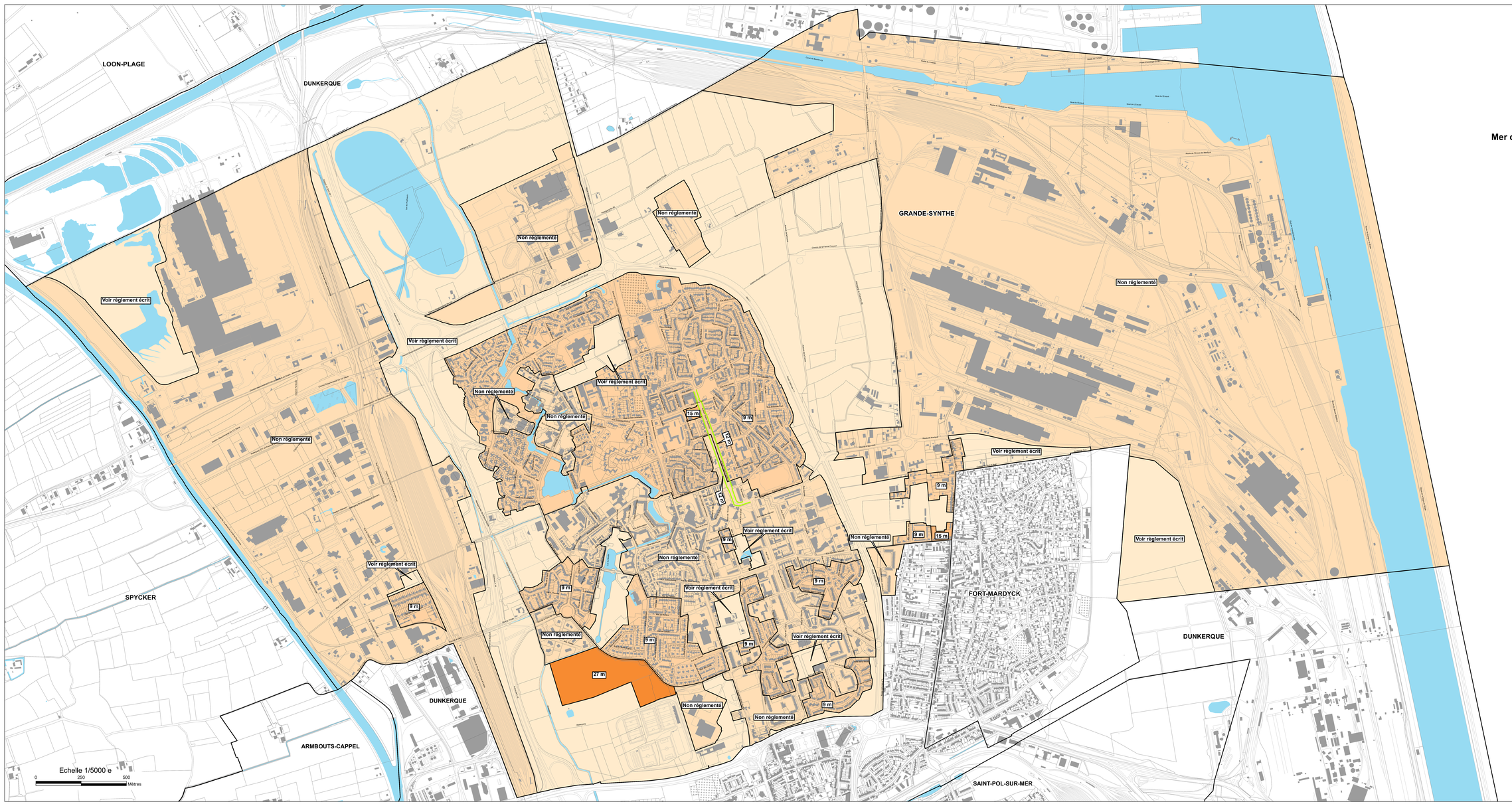

Légende
Hauteurs maximales des bâtiments

- Hauteurs spécifiques
- Voir règlement écrit
- Non réglementé
- 9 m
- 12 m
- 15 m
- 18 m
- 20 m
- 21 m
- 27 m
- 30 m
- 50 m
- Limites communales

Avertissement

Les dispositions relatives à la hauteur des constructions ne sont pas applicables aux constructions relevant de la destination d'équipements d'intérêt collectifs et service publics.

Les hauteurs sont mesurées à partir du niveau de l'axe de la voie.

Sources des données:
DGFiP Cadastre
CUD PLUiHD

Communauté Urbaine de Dunkerque
Pertuis de la Marine – BP 85030
59386 DUNKERQUE CEDEX 1
Tel: 03 28 62 70 00

Dunkerque Grand Littoral

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat-Déplacement

PLAN DES HAUTEURS DE BATIMENTS
Grande-Synthe

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 9 février 2024 portant approbation de la première modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat et Déplacements.

Dunkerque, le 9 février 2024
Pour le Président,
Le Vice-Président,

Martial BEYAERT

Edition du 9 février 2024